UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques
Affaires institutionnelles

DELIBERATION n° 2019 - 12

relative à l'accord de principe pour le recours à la visioconférence ou à la webconférence, dans le cadre des recrutements (hors concours)

Point inscrit à l'ordre du jour n° 3.10

Conseil d'administration du 07 mars 2019

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-3 ;
Vu l'avis du Comité technique d'établissement en date du 01 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent le principe de recours à la visioconférence ou à la webconférence dans le cadre des recrutements de l'Université (hors concours)

Procédure annexée à la présente délibération.

Résultat du vote						
Vote à	**main levée**					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				**33**		
Nombre de voix	pour	**33**	contre	**0**	abstention(s)	**0**

Fait à Saint-Denis le 08 mars 2019

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION D.A.J.

Transmis au Recteur de l'Académie de La Réunion, Chancelier des universités le 13 MAR. 2019

PROCÉDURE POUR LE RECOURS À LA VISIOCONFERENCE OU À LA WEBCONFERENCE DANS LE CADRE DE TOUS RECRUTEMENTS

(HORS COMITES DE SELECTION)

Le présent document décrit la procédure pour le recours à la visioconférence ou à la webconférence pour les recrutements des personnels enseignants ou administratifs (autres que les comités de sélection) de l'Université de La Réunion.

En préambule, le recours à la visioconférence ou la webconférence est aujourd'hui indispensable pour permettre à des candidats extérieurs à l'établissement d'être auditionnés s'ils n'ont pas la possibilité d'être présents localement.

I/ Prise de contact :

Le président du jury ou le responsable du recrutement (ou son représentant) prend contact avec les techniciens du Pôle Exploitation Audiovisuelle et Multimédia (DUN) au minimum une semaine* avant l'audition du candidat distant.

Formulaire de contact (Demande d'assistance à la visioconférence) :
http://t.univ-reunion.fr/visio

II/ Fiche candidat distant :

Le Président du jury remplit une fiche de renseignement dite « fiche candidat distant ». Cette fiche sera à remplir exclusivement en ligne (procédure dématérialisée) sur le « Google Drive » de l'Université de La Réunion (dont le lien et les accès sont transmis par le référent de la DUN), pour permettre une meilleure collaboration et éviter la duplication de fiches.

Cette fiche permettra d'identifier le candidat, ses coordonnées mail et téléphoniques afin qu'il puisse être contacté par les techniciens de la DUN et que les deux parties puissent se coordonner sur le choix de la solution, la date, l'horaire et la durée de l'audition et d'autres informations encore concernant un éventuel technicien distant (pour la visioconférence) ou encore les coordonnées pour rejoindre la conférence (l'audition).

III/ Support de présentation :

Il est important de noter que la DUN ne peut garantir la possibilité pour le candidat de partager son support de présentation par le biais de la solution de visioconférence ou de webconférence pendant son audition dans la mesure où nous ne maitrisons pas l'environnement numérique du candidat (ordinateur, système de visioconférence, qualité du réseau, etc).

Il est donc recommandé au candidat de transmettre au préalable son fichier (le format PDF est fortement conseillé) au président de jury qui le diffusera pendant l'audition le cas échéant.

IV/ Assistance technique :

Les techniciens de la DUN établiront la connexion en visioconférence ou webconférence et opèreront une permanence pendant la durée des auditions pour palier à tout problème technique.

Il est à noter que les techniciens de pourront garantir de connexion en cas de rupture totale du réseau (panne de serveur ou de switch, panne de RENATER) ou d'une panne électrique (locale ou générale), notamment après 17h.

De même la DUN ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement des équipements distants, des canaux de transmission ou tout autre problème technique pouvant interférer dans la connexion.